

L'indispensable « réparation institutionnelle »

Voici comment nous résumons dans notre fascicule les cinq points de la réparation institutionnelle selon Gabriel Ringlet ⁽¹⁾.

1. Un important travail de mémoire

Il s'agit d'écrire l'histoire, scientifique et indépendante, d'une occultation, de mettre au jour, outre les déviations individuelles, les causes structurelles de la pédophilie dans l'Église.

2. Une réparation financière

Certaines victimes ne demandent rien. D'autres doivent encore faire face à des démarches d'accompagnement qui leur coûtent cher. Mais la réparation financière n'est pas qu'individuelle et devrait permettre de couvrir des dépenses plus larges : étude historique ou prévention, etc.

3. Une demande de pardon

La victime a d'abord besoin d'entendre la demande de pardon de l'abuseur. Mais toute la collectivité qui a enfermé la victime dans son mal devrait s'impliquer dans ce pardon plus large pour souligner le fait que la responsabilité n'est pas qu'individuelle.

4. Une interrogation fondamentale de l'Église sur la sexualité

L'Église a le droit d'offrir sa réflexion éthique. Mais un discours trop pessimiste et culpabilisant comme un discours trop idéaliste et qui prônant des sommets inaccessibles peuvent entraîner de terribles dégâts.

5. Une interrogation sur l'ambiguïté du sacré dans le pouvoir du prêtre

Ce pouvoir peut conduire à de terribles dérives. Des êtres faibles, très investis dans ce faux sacré et imbus du pouvoir qu'il procure, s'en prennent à plus faibles qu'eux, abusent d'eux, en les enfermant – circonstance aggravante – dans la toile de leur autorité.

(1) Intervention de l'**Abbé Gabriel Ringlet**, vice-recteur et professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain à la Commission spéciale du parlement belge « traitement *d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église.* »

Sous <http://www.groupe-sapec.net/conferences-de-l-abbe-ringlet.htm> se trouve une présentation et un enregistrement de la conférence de Gabriel Ringlet à La Pelouse Bex, 24 octobre 2015, qui développe ses critères.

La version écrite de cet enregistrement (voir <http://www.groupe-sapec.net/enquete.htm>) s'intitule *Abus sexuels dans l'église : Oser faire face*. C'est le chapitre II (p. 13-25) de la première partie du document *Abus sexuels dans l'Église catholique : les reconnaître, les réparer, les prévenir*, intitulée *Origine et fondements de la CECAR*.